

## 2G COUVERTURE ZINGUERIE

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 100 €  
Siège social : 7. rue du Clos de la Croix  
17220 SAINT MEDARD D'AUNIS

RCS LA ROCHELLE : N' 909 682 239

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le 27 janvier ,

A 16 heures,

Les associés de la société 2G COUVERTURE ZINGUERIE, société à responsabilité limitée au capital de 100 €, divisé en 100 parts de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents:

. Monsieur GESBERT David, Norbert, Pierre, André, gérant non associé

. Monsieur GUELLA Khalid, propriétaire de 100 parts sociales,

TOTAL 100 parts.

Seule associée de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur GESBERT David, Norbert, Pierre, André, gérant,.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

## ORDRE DU JOUR

- Lecture de rapport de gérance,
- Démission du gérant
- Nomination d'un nouveau gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, - le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

### PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur GESBERT David, Norbert, Pierre, André de ses fonctions de gérant de la société, l'Assemblée Générale nomme Madame BOUMEDIENNE Fatma Hafida né le 26 mars 1999 à Gzaouet (Algérie), de nationalité française, demeurant 3 rue des grenadines —appt 3 -17000 LA ROCHELLE. aux fonctions de gérant de la société pour une durée illimitée. 2

Madame BOUMEDIENNE Fatma Hafida accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour modifier les statuts en fonction de ce qui précède et de remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

 certifié conforme